

---

Adresse de la société populaire d'Héraclée, ci-devant Saint-Gilles (Gard) qui se félicite de l'envoi du représentant Borie et demande à ce que son séjour soit prolongé, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Héraclée, ci-devant Saint-Gilles (Gard) qui se félicite de l'envoi du représentant Borie et demande à ce que son séjour soit prolongé, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 52-53;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13451\\_t1\\_0052\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13451_t1_0052_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

membres qui les composent rendent presque nul l'établissement de ces Comités.

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité de sûreté générale (1).

## 16

La Société populaire de Préchac, département de la Gironde, rend grâces à la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie en déjouant l'infâme conspiration, et en livrant au glaive de la loi les monstres qui l'avoient ourdie pour assassiner la liberté, et le bon peuple français, qui ne peut plus désormais vivre sans elle. Elle invite la Convention à rester à son poste, et lui annonce qu'elle a envoyé au district, pour les défenseurs de la patrie, 282 chemises, 15 paires de bas, 24 aunes de toile et 30 draps de lit, auquel envoi elle a joint 34 marcs 7 onces et demie d'argenterie provenant de l'église de cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Préchac, s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

La Société populaire de Préchac, émerveillée de vos travaux et de l'énergie de la Montagne n'a pas chersé à se défendre au sentiment qu'on éprouve toujours à l'aspect des grandes actions. Elle s'y est livrée au contraire toute entière; elle a vu dans ses représentants des hommes libres se dévouer pour le bonheur de leurs concitoyens. Elle n'a pas eu besoin de se consulter pour admirer vos sublimes efforts; ils étaient trop évidents pour ne pas fixer son attention, mais elle a saisi avec empressement pour vous adresser ses félicitations et vous engager à rester à votre poste jusqu'à la paix.

L'occasion où elle avait à vous annoncer un don de 282 chemises, 15 paires de bas, 24 aunes de toile, 30 draps de lit, 34 marcs 7 onces 1/2 d'argenterie d'églises, le tout envoyé au district; les femmes et les enfants défilent le vieux linge et bientôt l'hôpital de Rochefort recevra du secours. Continuez donc, citoyens représentant, à vous immortaliser et ne cédez la place à la législature que lorsque vous aurez établi la République une et indivisible sur des bases inébranlables et détruit tous les traites, amis d'Hébert, de Danton, etc., qui par leurs conjurations tendraient à la dissoudre; cette invitation est dictée par la sincérité, les termes qui l'expriment, citoyens représentants, vous annoncent assez que ce sont des campagnards qui parlent et qui ayant toujours vécu dans la simplicité de la nature, ne peuvent connaître que le langage de la vérité. S. et F. »

Les enfants de la Montagne :

AUDINET, LAFORGUE fils, CAUBIF.

P.S. — Dans le don patriotique sont comprises les 212 chemises et 11 paires de bas annoncées par l'agent national du district.

(1) P.V., XXXVIII, 139. B<sup>4n</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 590; J. Sablier, n° 1344.

(2) P.V., XXXVIII, 139. B<sup>4n</sup>, 9 prair. (suppl<sup>t</sup>) et 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 304, pl. 1134, p. 23.

## 17

La Société populaire d'Hyères, département du Var, écrit à la Convention nationale qu'elle s'est toujours distinguée par son patriotisme avant le 31 mai, que si depuis cette époque elle a semblé un moment se démentir et dévier de la conduite révolutionnaire qu'elle avoit constamment tenue, ce n'a été que par l'impuissance de résister et de vaincre la tyrannie et l'oppression de ces êtres immoraux et corrompus, qui, coalisés avec les infâmes toulonnais, et, ajoutant l'hypocrisie à la mauvaise foi, étoient parvenus à s'emparer de toutes les places, à concentrer toute l'autorité dans leurs mains, et à faire par la force et la terreur ce qu'ils ne pouvoient obtenir par la raison et la justice.

Ils prient la Convention de jeter un coup d'œil sur ce que cette commune a fait pour la chose publique depuis l'heureuse époque de la chute de leurs oppresseurs, et de lui rendre son affection.

Les membres de cette Société donnent les détails de la cérémonie célébrée dans cette commune en l'honneur de l'immortel représentant Beauvais, et terminent par dire : Législateurs, comptez sur le courage des républicains d'Hyères; ils ont juré de vous être inviolablement attachés, de vivre libres ou de mourir; ils tiendront leur serment.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public (1).

## 18

La Société populaire d'Amboise (2) écrit à la Convention nationale que les représentants du peuple Francastel, Hentz et Ichon se sont entourés du peuple, qui s'est montré juste dès qu'il a pu s'expliquer librement; qu'il a su distinguer les patriotes de 1789 de ceux qui, depuis quelques mois, affichent les faux dehors d'un patriotisme exalté; qu'il a témoigné son indignation contre les autorités qui l'avoient opprimé, et choisi des fonctionnaires publics de sa confiance.

Cette Société ajoute qu'elle est composée presque entièrement de pères de famille vertueux, et vivant de leur travail.

Elle termine par jurer à la Montagne un attachement inviolable, et à tous les amis de la révolution une fraternité indissoluble.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 19

La Société populaire d'Héraclée, ci-devant St-Gilles, département du Gard, exprime à la Convention nationale sa gratitude sur ce qu'elle lui a envoyé le représentant du peuple Borie, dont les vertus et l'énergie révolutionnaire, dit-

(1) P.V., XXXVIII, 139. B<sup>4n</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 590.

(2) Indre-et-Loire.

(3) P.V., XXXVIII, 140. B<sup>4n</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 590.

elle, ont régénéré ces contrées qui sont actuellement dans les meilleurs principes de la révolution.

Elle demande que le séjour de ce brave montagnard soit prolongé encore de quelques décades dans le département du Gard, afin qu'il puisse y consolider à jamais le triomphe de la liberté, de l'égalité et de la raison; elle termine par inviter la Convention de rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 20

L'agent national près le district de Paimbeuf, département de la Loire-Inférieure, annonce à la Convention nationale qu'il vient d'expédier pour Paris le reste de l'argenterie des églises de ce district, montant à 226 marcs 5 onces, qui, joint aux 458 marcs 4 onces précédemment envoyés à Nantes, font 685 marcs une once: qu'il vient également d'expédier pour Paris les autres objets du ci-devant culte, consistant en broderie et tissus fins, pesant 240 marcs; galons fins en or, pesant 99 marcs; galons fins en argent, 67 marcs 4 onces; galons faux, 124 marcs; cuivre jaune, 920 livres; cuivre doré en or moulu, 474 livres; et qu'il a expédié en même temps pour Rochefort le reste des cloches, pesant 11 277 livres, qui, jointes aux 8 002 livres précédemment envoyées à Nantes, font 19 279 livres, et le reste de cuivre rouge pesant 4 240 livres, qui, jointes aux 443 livres aussi précédemment envoyées à Nantes, font 4 683 livres.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

## 21

La Société populaire de Lussan, district d'Uzès, département du Gard, en remerciant la Convention nationale d'avoir envoyé le représentant du peuple Borie dans ce département, rend témoignage à l'énergie républicaine de ce législateur, et désire le conserver quelque temps encore dans son sein.

Cette société, par une seconde adresse, annonce à la Convention nationale qu'elle va remettre au district 57 chemises, 3 paires de bas, et 37 liv. en assignats, pour les défenseurs de la patrie; que cette commune a payé, depuis le 10 frimaire, 10 200 liv. sur sa contribution foncière de 1793 (vieux style); que l'argenterie des cultes catholiques et protestant a été envoyée au district; qu'ils ont échangé 1822 liv. en numéraire contre des assignats, outre les bijoux et autres objets tant en or qu'en argent. Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité de salut public (3).

(1) P.V., XXXVIII, 141. B<sup>in</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 590; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1344.

(2) P.V., XXXVIII, 141. B<sup>in</sup>, 9 prair. (suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 139; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1344.

(3) P.V., XXXVIII, 142. B<sup>in</sup>, 9 prair. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 590.

[Lussan, s.d.] (1).

« Citoyens montagnards,

Nous avons rempli un devoir bien cher à nos cœurs, et malgré la misère ou le peu de faculté dans nos campagnes, nous remettrons à notre district 57 chemises, 3 paires de bas et 37 livres en assignats, que les citoyens de cette commune, sur l'invitation que la Société populaire leur en a faite, se sont empressés de donner pour les défenseurs de la patrie, ces soldats républicains qui savent souffrir les peines les plus dures pour assurer notre liberté sur des bases inébranlables.

Nous avons payé depuis le 10 frimaire dernier 19 200 livres sur notre contribution foncière de 1793 (v.s.) quoique nos rôles ne soient point encore en recouvrement; nous avons fait don à la patrie de tous les métaux, argenterie ou autres objets provenant des deux cultes, catholique et protestant, et tous les signes de l'erreur ont fait place à la raison.

nous avons ouvert un registre pour recevoir les noms de ceux qui ont de l'argent et les inviter à le changer contre des assignats, sur l'invitation que les citoyens Devèze et Raymond Caulet, agent du représentant du peuple Borie, nous ont faite, et l'arrêté des administrateurs du district, lequel invite chaque citoyen qui se trouve du numéraire de s'empresser de se faire inscrire à échanger l'argent monnayé contre des assignats, et le total de cette liste a produit 1 822 liv. en numéraire, outre les bijoux ou autres objets en or ou argent.

Que les tyrans tremblent! nous n'avons pas encore fait nos derniers efforts, le jour où nous cesserons d'en faire sera le dernier de leur existence, et nos dignes héros républicains dans le temps qu'ils terrasseront les esclaves, nous nous occuperons à pourvoir à leurs besoins.

Oui, citoyens soldats, nous partagerons avec vous ce qui nous reste, soit en équipement, vivres et tout ce qui peut vous être nécessaire. Si vous manquez de quelque chose, parlez, et nous ne serons pas sourds à vos voix. Nous avons juré comme vous de périr tous plutôt que de capituler avec des tyrans. Notre serment ne sera pas vain; ne quittons les armes que tous les trônes de l'Europe, et les fanatiques ne soient renversés. Des hommes libres ne capitulent jamais avec des tyrans.

Restez à votre poste, Citoyens Législateurs, jusqu'à ce que toutes les têtes royales soient entièrement abattues.

Vive la République, vive la Montagne, vivent les sans-culottes, vive la liberté. S. et F.»

P. CHASTANIER (présid.), ELDIN, DUPUY, FABRE (secrét.).

## 22

Les volontaires du 2<sup>e</sup> bataillon des Fédérés écrivent à la Convention nationale que, tandis que leur frères d'armes se couvrent de gloire dans les champs de la Belgique, on les laisse croupir loin du champ d'honneur et occupés à des travaux de recrues; ils demandent qu'on les

(1) DIII 344, doss. Borie.